



Déclaration du Gouvernement du Burundi

Délivré par Buzingo Severin, Ministre de l'Education de Base et Secondaire

Excellence Mesdames et Messieurs les Ministres,

Représentants et partenaires du GPE,

Distingués invités,

C'est un honneur pour moi d'être parmi vous pour vous faire part des défis que le Burundi doit relever afin de consolider et de compléter les progrès réalisés en matière de l'éducation depuis cinq ans.

En 2005, la gratuité de l'école primaire a permis une très forte augmentation des taux de scolarisation. Les effectifs du primaire sont passés de 1 000 000 en 2004 à 1 800 000 en 2010, avec une parité entre garçons et filles.

Le Burundi accorde une grande importance au développement d'un système éducatif plus performant, comme en témoigne l'augmentation régulière de la part du Budget de l'Etat consacrée au secteur de l'Education. En 2010, la part du Budget consacrée à l'éducation était de 27%.

En 2010 une nouvelle orientation a été donnée pour la mise en place d'un enseignement de base de neuf ans au lieu de six ans. Elle implique une réforme affectant l'ensemble du système éducatif qui va nécessiter de mobiliser des ressources additionnelles importantes.

Les principaux défis à relever pour les années à venir sont les suivants :

- Réduire le taux de redoublement

- Augmenter les heures effectives d'enseignement et assurer la qualité des apprentissages.
- Réviser le programme scolaire
- Réformer le système de formation initiale des enseignants
- Améliorer la gestion pour plus d'efficacité et d'efficience

Au secondaire, une réorganisation de l'enseignement devra être opérée en augmentant le taux d'accès, notamment celui des filles et un accent particulier sera mis sur l'enseignement technique et professionnel.

Les détails de la réforme de l'enseignement de base de neuf ans, son financement et sa mise en application seront précisés au premier trimestre 2012 à travers la révision de notre Plan Sectoriel de l'Education.

Pour assurer un développement équilibré et soutenable de l'ensemble des paliers de l'éducation, du préscolaire au supérieur, nous serons attentifs aux actions suivantes :

- La construction de nouvelles salles de classes et leur équipement
- La formation des enseignants pour les filières techniques et professionnelles
- Mettre en place une coordination structurée entre les Ministères en charge de l'Education ;
- Renforcer le pilotage du système, appuyé par notre Système d'information statistiques de l'éducation ;
- Améliorer la programmation annuelle en privilégiant les activités prioritaires
- Renforcer l'alignement et la coordination des aides extérieures à travers notamment le Fonds Commun de l'Education

Je vous remercie de votre aimable attention.